

## Paris se dit préoccupé après la condamnation d'un activiste au Burundi

France diplomatie, 30/04/2018 à 10h00 Source AFP Burundi - Q&R - Extrait du point de presse (30.04.18) Q - Le défenseur des droits de l'homme burundais Germain Rukuki, accusé par le régime de "rébellion", a été condamné le 26 avril à 32 ans de prison. La France entend-elle réagir ?

R - La France exprime sa préoccupation après la condamnation à 32 ans de prison de M. Germain Rukuki, président de l'organisation Njibutsa Tujane et employé de l'Association des juristes catholiques du Burundi. La France déplore les restrictions imposées aux libertés fondamentales au Burundi. Elle condamne les menaces et intimidations répétées à l'encontre de toute voix discordante, de l'opposition politique, des défenseurs des droits de l'Homme et des médias indépendants. Elle appelle les autorités burundaises à respecter les libertés fondamentales et les droits de l'Homme.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});